

ARRÊTÉ N°AR-202301  
PORTANT APPLICATION D'UNE REDEVANCE D'ACCES AUX EQUIPEMENTS  
FLUVIAUX DU PORT DE CADILLAC SUR GARONNE A LA COMPAGNIE  
BORDEAUX BE BOAT

Le Président de la Communauté de Communes CONVERGENCE GARONNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2122-1

VU les statuts de la Communauté de communes CONVERGENCE GARONNE

VU les délibérations D2021\_110 et D2021\_111 du 19 mai 2021 portant sur le règlement d'utilisation des équipements fluviaux et sur les tarifs 2021

CONSIDERANT, la demande de la compagnie Bordeaux Be Boat, de pouvoir apponter au port de Cadillac avec son bateau l'AGLAE (12m) dans le cadre de son activité professionnelle le 02 avril 2022 ;

CONSIDERANT que la même compagnie s'est également appontée les 17 et 23 septembre 2022 sans avoir sollicité d'autorisation complémentaire au préalable ;

CONSIDERANT que l'occupation du domaine public, même sans autorisation préalable, doit faire l'objet du versement d'une redevance ;

Le Président,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La compagnie Bordeaux Be Boat, dont le siège social se situe à 18 rue Edmond Michelet, 33 000 BORDEAUX, représentée par Pierre CREUZE est assujettie au paiement d'une redevance de 25€ HT par appontement soit 50€ HT pour les deux appontements du 17 et 23 septembre 2022.

Le paiement de cette redevance sera a réglé par le prestataire dès réception d'un avis des sommes à payer établi par le Service de Gestion Comptable de La Réole. En cas de non-paiement, le SGC se chargera de recouvrer la créance par tous les moyens mis à sa disposition.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

*Le Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Président,



Signé par : Jocelyn Doré  
Date : 04/01/2023  
Qualité : Paraphr. Président CdC  
Convergence Garonne

Jocelyn DORÉ

MIS EN LIGNE LE : 05 JAN. 2023